

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2025

Ordre du jour :

► SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE DE DEFENSE – INCENDIE

► RCVCB / PRESENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT – PROGRAMME DE RENOVATION DU LOGEMENT DE L'EPICERIE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

► INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES



Le Maire, Jean-Luc MARQUANT



NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-mai à 19 heures, le Conseil Municipal de **SALIGNY SUR ROUDON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Luc MARQUANT, Maire.

Date de la convocation : 07/06/2025

Étaient présents : MMES et MRS MARQUANT Jean-Luc, ROUX Sylvain, DESMOULES Maryse, CHABERT Gilles, LAINÉ Lionel, CHARPIN Karine, DUBOIS Jean-Marie, KLEE Arnaud, LAMOTTE Magali, PACAUD Quentin, PERONNET Chantal.

Absent(s) excusé (s) : DE BARTILLAT Gérard, PETIT Dominique

Absent (s) : /

Procuration (s) : DE BARTILLAT Gérard à LAINÉ Lionel, PERONNET Chantal à DESMOULES Maryse, PETIT Dominique à LAMOTTE Magali

Secrétaire de séance : KLEE Arnaud

PROCES – VERBAL

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025.

Délibération 40 / 2025 - SIVOM SOLOGNE BOURBONNAISE – CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICE EN MATIERE DE DEFENSE – INCENDIE – VERSION MODIFIEE N° 1

Vu la délibération n° 20 / 2024 du 9 avril 2024 approuvant la convention de prestations de services pour l'entretien et le contrôle des poteaux d'incendie par le syndicat Mixte à vocation multiple Sologne Bourbonnaise,

Vu l'exposé du Maire,

Considérant que la présente convention concerne tous les entretiens et contrôles périodiques des poteaux incendie publics à l'échelon du territoire du syndicat sur une période de 2 ans lors du premier passage, et les années suivantes, le syndicat s'adaptera au rythme de contrôle du SDIS de l'Allier ;

Considérant les conditions financières pour les missions présentées à l'article 4 de la présente, la rémunération s'élève à un montant forfaitaire annuel de 45 € par poteau d'incendie au titre de l'année 2024 et 2025 en tenant compte de l'évolution du taux de l'inflation pour la révision annuelle ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la convention de prestation de services concernant le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie du territoire communal proposée le syndicat mixte à vocation multiple Sologne Bourbonnaise,

- autorise le maire à signer la convention relative à la prestation de services en matière de défense incendie en annexe.

Délibération 41 / 2025 - RCVCB – LOGEMENT COMMUNAL « 4 Grande Rue » - DEMANDE DE SUBVENTION D'ACCORD DE PRINCIPE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DU « FONDS VERT » DE LA PREFECTURE DE L'ALLIER

M. le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions et modalités de soutien du Conseil Départemental de l'Allier et de la Préfecture de l'Allier pour le fonds vert pour l'accélération de la transition écologique applicables au 1^{er} janvier 2025.

Vu la délibération 7 / 2025 du 11 février 2025 approuvant l'avenant n° 1 / 2025 au contrat RCVCB,

Vu la délibération 9 / 2025 du 11 février 2025 pour l'orientation budgétaire 2025 et les demandes de subventions d'accord de principe auprès du Conseil Départemental de l'Allier,

Il convient selon la réglementation d'attribution et les modalités de soutien du Conseil Départemental de l'Allier de déposer le 3^e dossier RCVCB qui est le suivant :

- **3^e : RCVCB - Rénovation du logement « 4 grande rue » – action 2025 (habitat) :**
 - o Conseil Départemental - Dispositif « reconquête Centres Villes et Centres bourgs », habitat ;
 - o Préfecture de l'Allier au titre du « Fonds de vert » ;

Détail du plan de financement du projet :

Entreprise	Dépenses HT	Recettes	
SARL BET SEQUOIA Diagnostic énergétique	1 680.00		
		DEPARTEMENT 40.03 %	42 446.52
		ETAT – FONDS VERT 35 %	37 112.87
		TOTAL DES AIDES	79 559.39
SARL LES 3 P BONNOT	19 001.40		
GENESTE S. PLOMBERIE	14 156.03		
CHABERT ELECTRICITE	9 030.96		
1- TOTAL RDC	43 868.39		
SARL LES 3 P BONNOT	16 755.04		
CHABERT ELECTRICITE	11 745.85		
MENUISERIE FONTAINE V	15 786.60		
CHAUFFAGE GENESTE S	9 319.55		
PLOMBERIE GENESTE S	8 561.34		
2- TOTAL ETAGE	62 168.38		
CHABERT ELECTRICITE Electroménagers	1 910.91	Autofinancement	52 254.84
SARL SALY MAT TERRASSEMENT FOURNITURES CLOTURE	5 610.55		
SARL CUNHA Luis (CRE- PIS)	18 256.00		
3- TOTAL TRAVAUX AMENAGEMENT	25 777.46		
TOTAUX 1- 2 (dépenses éligibles)	106 036.77		
TOTAL PROGRAMME	131 814.23		131 814.23

Le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

Dossier de base

1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
4. Le devis descriptif détaillé qui peut comprendre une marge pour imprévus

5. L'échéancier de réalisation de l'opération et de la dépense comme indiqué ci-dessus
6. Une attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet
7. Relevé d'identité bancaire original
8. Numéro SIRET de la collectivité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'adopter le plan de financement exposé en annexe du programme**
- **Sollicite :**
 - **M le Président du Conseil départemental de l'Allier,**
 - **M. le Préfet de l'Allier,**

Pour les soutiens et les attributions des subventions pour le projet cité ci-dessus.

INFORMATIONS

- **Gîte communal :**
 - Finalisation de l'aménagement intérieur et extérieur.
 - Visite de la délégation des gîtes de France est prévue le jeudi 26 juin 2025.
 - Organisation de l'inauguration du samedi 5 juillet 2025 à 10 h 30 à la salle des associations.
- Organisation de la **fête champêtre du 13 juillet 2025** (musique, repas servis à partir de 19 h) et une réunion préparatoire est prévue le vendredi 13 juin 2025 à 19 h en mairie avec les associations communales.
- Le Maire informe le conseil municipal de **plusieurs réclamations** qui sont les suivantes :
 - Renouvellement de la réclamation d'un administré pour un problème de stationnement abusif devant sa propriété privée.
- Préparation du concours des maisons fleuries 2025.

Date de la prochaine réunion : **mardi 22 juillet 2025 à 19 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.